



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD VERT NONTRONNAIS

L'an deux mil quinze, le 29 Avril à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PÉRIGORD VERT NONTRONNAIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du « Capitolet » à Abjat sur Bandiat, après convocation légale, sous la présidence de M. COMBEAU Michel.

Étaient présents : BOURDEAU Pascal, LALANNE Jean, CARABIN Erwan, VANDENBOSH Sylvie, POINET Alain, HERMAN Nadine, COMBEAU Maurice, SAVOYE Gérard, LAINÉ Corinne, DUPOUX Chantal, ALLAIN Daniel, DUVAL Pierre, LALISOU René, STUHLER Nadine, LAPEYRE Jean Marie, FREDON Jean Luc, COTE Henri, GUINOT Maurice Francis, MARTIAL Florence, VILLECHALANE Jean Pierre, VALLEE Philippe, MECHINEAU Pascal, BOUDY Marcel, GAILLOT Christian, LASTERE Guy, LAVOIX Marcel, GARDILLOU René, COMBEAU Michel, PASQUET Thierry, CHAPEAU Gérard, PORTAIN Jean Marie.

Étaient absents et avaient donné procuration : DUMONT Christelle (procuration à Madame VANDENBOSCH Sylvie) ; DESPOUYS Myriam (procuration à Monsieur BOURDEAU Pascal) ; PORTE Jean Pierre (procuration à Monsieur ALLAIN Daniel) ; NEVERS Juliette (procuration à Monsieur COMBEAU Maurice).

Excusés : Maurice CHABROL

Secrétaire de séance : Madame HERMAN Nadine

.....

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant Monsieur le Maire d'Abjat sur Bandiat d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.

Monsieur le Maire lui répond qu'il souhaite un excellent accueil au conseil et émet le vœu que les travaux de ce soir se dérouleront dans la paix et la sérénité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Président laisse la parole à Madame Marion PERSONNE et à Monsieur Pierre LECOCQ du PNR qui présentent le dossier de

diagnostic mobilité sur le territoire de la CCPVN. Monsieur LECOCQ réalisera dans les prochains jours une enquête et celle-ci se déroulera à la Mairie de Nontron.

APPROBATION DU PV DU 11 AVRIL 2015

Monsieur le Président sur le procès-verbal indique que les noms seront dorénavant inscrits au procès-verbal et cette proposition est retenue à l'unanimité.

Monsieur BOURDEAU se félicite de cette décision qu'il voulait justement évoquer et souligne qu'il a fait un commentaire sur les votes des taux d'imposition et qu'il souhaite que cet argumentaire soit intégré au dernier procès-verbal.

Monsieur le Président propose, à ce propos, que chaque élu faisant des argumentaires un peu longs, les transmette à la CCPVN, de préférence sous format électronique pour intégration in extenso dans le procès-verbal.

Cette proposition est adoptée.

Enfin, il est précisé que sur la question « Fonds de concours Rino » c'est bien Monsieur Daniel ALLAIN (pouvoir à Madame Chantal DUPOUX) qui avait voté contre et non Chantal DUPOUX elle-même.

DELIBERATION N°CC DEL 2015-033

Point sur l'organisation de l'été Actif 2015.

Pour mémoire et selon les termes de la délibération 2014-0273 du 5 novembre 2014

M. le Président rappelle que l'Été Actif est un programme d'activités de pleine nature proposé par le Conseil Départemental de la Dordogne et l'Office de Tourisme

Intercommunal du Périgord Vert Nontronnais pour l'été 2015(désigné ci-après sous le sigle OTI).

Le budget garanti pour les prestataires est de 2000 € (1000 € du CD et 1000 € de la CCPVN).

Les activités proposées à la demi-journée sont les suivantes :

- **Jeudi 9 Juillet** : Initiation au Golf nature à Champs-Romain
- **Mercredi 15 Juillet** : Parcours acrobatique dans les arbres à l'étang des Nouailles à Nontron

- **Jeudi 23 Juillet** : Paddle à l'étang de Saint-Saud-Lacoussière
- **Mardi 4 août** : Equitation à Milhac-de-Nontron
- **Jeudi 6 août** : Marche nordique à Abjat-sur-Bandiât
- **Jeudi 13 août** : Descente en rappel à Saint-Pardoux-la-Rivière
- **Mercredi 19 août** : Kayak à Javerlhac
- **Jeudi 20 août** : Tir à l'arc à Sceau-Saint-Angel
- **Jeudi 27 août** : Parcours acrobatique dans les arbres à l'étang des Nouailles à Nontron

Le Conseil Communautaire a validé le principe de l'opération de l'Eté

Actif sur le territoire de la CCPVN pour l'été 2015 et a accepté de garantir cette opération pour :

- un montant de 1000 euros qui pourrait être réduit en fonction du nombre de participants aux activités.

Pour mémoire, les tarifs fixés pour chaque activité financée par la CCPVN sont les suivants :

- **Initiation au Golf à Champs-Romain : coût de la prestation 150€ (CCPVN)**
8€ par pers
6€ par pers Tarif avec le Tarif Pass Dordogne
 Pour un maximum de 5 personnes par demi-heure (pour un total de 4 demi-heures)

- **Parcours acrobatique dans les arbres à l'étang des Nouailles : coût de la prestation 250€** (2 demi-journées sont prévues : l'une est financée par le CD et l'autre par la CCPVN)
Adultes : 14,50€ **Pass Dordogne : 12,50€**
11-15 ans : 11,50€ **Pass Dordogne : 9,50€**
7-10 ans : 8€ **Pass Dordogne : 6€**
3-6 ans : 5,50€ **Pass Dordogne : 3,50€**
 Pour un maximum de 40 personnes

- **Kayak à Javerlhac : coût de la prestation 267€ (CD)**
12€ par pers
8€ par pers avec le Tarif Pass Dordogne
 Pour un maximum de 10 personnes

- **Paddle à l'étang de Saint-Saud-Lacoussière : coût de la prestation 312€ (CCPVN)**
7€ par pers

5€ par pers avec le Tarif Pass Dordogne

Pour un maximum de 9 personnes par groupe (avec deux groupes)

- Equitation à Milhac-de-Nontron : coût de la prestation 360€ (CD)

10€ par pers

6€ par pers avec le Tarif Pass Dordogne

Compter un maximum de 10 personnes pour les 2 premiers groupes et un maximum de 8 personnes pour le 3^{ème} groupe

- Marche nordique à Abjat-sur-Bandiat : coût de la prestation 160€ (CCPVN)

8€ par pers

5€ par pers avec le Tarif Pass Dordogne

Pour un maximum de 24 personnes

- Descente en rappel à Saint-Pardoux-la-Rivière : coût de la prestation 216,40€ (CD)

15€ par pers

10€ par pers avec le Tarif Pass Dordogne

Pour un maximum de 12 personnes

- Tir à l'arc à Sceau-Saint-Angel : coût de la prestation 200€ (CD)

8€ par pers

5€ par pers avec le Tarif Pass Dordogne

Pour un maximum de 15 personnes

Si le principe de la participation de la CCPVN à l'opération « Eté actif » a déjà été validé, il reste à déterminer les modalités du règlement des prestataires qui obéiront aux 3 principes ci-dessous :

- c'est l'OTI qui encaissera les réservations au nom du Trésor public.
- c'est l'OTI qui déposera ces sommes au Trésor public.
- c'est l'OTI qui règlera au prestataire l'intégralité de la somme prévue, sur présentation d'une facture.

Pour les activités proposées par le Conseil Départemental 24, l'OTI :

-prendra les réservations au nom de chaque prestataire

-enverra ensuite une facture avec soustraction au Conseil Départemental24.

Enfin, si le prestataire ne peut exercer ses activités pour une raison de force majeure empêchant (par exemple des intempéries) entraînant l'annulation des activités, la CCPVN devra s'acquitter de 30% de la somme prévue.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- confirme sa participation à l'opération Eté Actif sur le territoire de la CCPVN pour l'été 2015

avec le Conseil Départemental de la Dordogne.

- accepte de garantir jusqu'à 1000 euros ce programme d'activités de l'Eté Actif selon la décomposition vue ci dessus.

- autorise M. le Président à signer l'ensemble des documents afférents.

-prend acte des tarifs fixés par les prestataires.

-autorise l'OTI à encaisser les réservations au nom du Trésor public et à régler au prestataire l'intégralité de la somme prévue sur présentation d'une facture.

-autorise l'OTI à prendre les réservations au nom de chaque prestataire pour les activités financées par le CD24.

A l'issue de la délibération, Monsieur CHAPEAU demande si une communication sera faite sur l'été actif.

Monsieur MECHINEAU lui répond par l'affirmative avec notamment la distribution de flyers par le Conseil Départemental et des insertions sur les sites internet des différentes collectivités.

Monsieur BOURDEAU veut rappeler enfin qu'il s'agit d'une opération très prisée en lien avec le Conseil Départemental.

Le vote donne le résultat suivant : VOTANTS : 35

Pour : 35 - Contre : 0- Abstention : 0

DELIBERATION N°CC DEL 2015-034

Point sur l'organisation de Grégorian Voices

Le Président indique que The Grégorian Voices se produiront le 26 juillet 2015 à 19H00 en l'église de Notre Dame des Ronces à Nontron mais le groupe ne peut assurer la prévente des billets car il réside en Allemagne.

Il demande donc un partenariat avec l'office de tourisme intercommunal (OTI) pour en assurer la vente.

Le Président propose donc de signer une convention entre l'office de tourisme intercommunal et le groupe, The Grégorian Voices, qui déterminera les obligations et devoirs des différentes parties.

Il a été convenu ce qui suit :

L'Office de Tourisme Intercommunal du Périgord Vert Nontronnais s'engage à vendre les billets pour le concert de The Grégorian Voices du 26 juillet 2015 en l'Eglise Notre-Dame-des-Ronces, au plein tarif de 18,00€ ou tarif réduit (adhérents à l'association des « Amis de l'Orgue », enfants de 12 à 17 ans, étudiants, chômeurs, personnes à mobilité réduites) de 14,00€.

1) L'Office de Tourisme Intercommunal du Périgord Vert Nontronnais s'engage à remettre les sommes récoltées pour la vente de ces billets et les billets restants au représentant du du groupe.

2) Le groupe, The Grégorian Voices, s'engage à envoyer les affiches, flyers et billets au moins un mois à l'avance.

3) Le groupe, The Grégorian Voices, s'engage à venir récupérer les billets restants et les sommes récoltées par l'OTI le jour même du concert.

4) En cas de vol la responsabilité du Président de la CCPVN ou des agents l'Office de Tourisme Intercommunal du Périgord Vert Nontronnais ne pourra en aucun cas être mis en cause par le goupe Grégorian Voices.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- confirme sa participation à l'organisation du concert de Grégorian Voices
- autorise M. le Président à signer la convention ci-jointe.
- prend acte des tarifs fixés par les prestataires.
- autorise l'OTI à vendre les billets pour le compte des Grégorian Voices

Le vote donne le résultat suivant : VOTANTS : 35 -

Pour : 35 - Contre : 0 - Abstention : 0

DELIBERATION N°CC DEL 2015-035

Modification des statuts du SMIPS (Syndicat mixte d'intervention et de prévention scolaire) de Nontron

Le Président informe le conseil communautaire que le syndicat mixte d'intervention et de prévention de Nontron a fait parvenir ses nouveaux statuts. Le Président donne lecture des statuts.

Il s'agit d'une modification de ses statuts, d'un changement de nom et d'une évolution de son périmètre avec l'adhésion de la commune de Varaignes.

Il propose aux élus d'approuver les nouveaux statuts du SMIPS de Nontron.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Accepte les nouveaux statuts du SMIPS de Nontron,
- Autorise le Président à signer tout document issu de ce syndicat en lien avec ses compétences.

Le vote donne le résultat suivant : VOTANTS : 35

Pour : 35 - Contre : 0 - Abstention : 0

DELIBERATION N°CC DEL 2015-036

Modification des statuts du SMSM (Syndicat mixte scolaire du Mareuillais)

Le Président informe le conseil communautaire que le syndicat mixte scolaire du Mareuillais a fait parvenir ses nouveaux statuts. Le Président donne lecture des statuts.

Il s'agit d'une modification de son périmètre avec l'adhésion des communes de Lussas et Nontronneau, Bouteilles-Saint-Sébastien et Chapdeuil.

Il propose aux élus d'approuver les nouveaux statuts du SMSM.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

- Accepte les nouveaux statuts du SMSM,
- Autorise le Président à signer tout document issu de ce syndicat en lien avec ses compétences.

Le vote donne le résultat suivant : VOTANTS : 35

Pour : 35 - Contre : 0 - Abstention : 0

DELIBERATION N°CC DEL 2015-037

Modification statutaire n°1

PDIPR - Modification du tracé des PDIPR de la commune de Saint-Saud Lacoussière

Le Président informe les élus qu'il convient d'inscrire les 2 chemins suivants sur la Commune de Saint-Saud Lacoussière concernant la modification du tracé P.D.I.P.R. :

-Chemin rural partant de la parcelle H 272 à la Voie communale n°2 d'une longueur de 300 mètres, section H.

-Chemin Privé sur les parcelles C1023, C07, C08, C09, C11, C139 et C 140 d'une longueur de 940 mètres section C, appartenant à M. GAY Jean résidant au PUY, 24470 SAINT-SAUD LACOUSSIERE.

Une convention de passage sera établie pour ce chemin privé entre le Conseil Départemental de la Dordogne, la Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais, la Commune de Saint- Saud Lacoussière, le Comité Départemental du Tourisme et le propriétaire.

Ainsi est-il demandé aux élus de valider cette modification du tracé P.D.I.P.R. sur la Commune de Saint-Saud Lacoussière.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d' :

-Accepter la modification du tracé P.D.I.P.R. sur la Commune de Saint- Saud Lacoussière pour les chemins :

○ Chemin rural partant de la parcelle H 272 à la Voie communale n°2 d'une longueur de 300 mètres, section H.

○ Chemin Privé sur les parcelles C1023, C07, C08, C09, C11, C139 et C 140 d'une longueur de 940 mètres section C, appartenant à M. GAY Jean résidant au PUY, 24470 Saint- Saud Lacoussière.

-Autoriser le président à signer la convention de passage relative au chemin privé et à signer tous autres documents relatifs à cette modification.

A l'issue de la délibération, Monsieur DUVAL précise que l'Arborétum sera inauguré le 22 mai à 17h : rendez-vous à l'Arborétum.

Le vote donne le résultat suivant : VOTANTS : 35
Pour : 35 - Contre : 0 - Abstention : 0

DELIBERATION N°CC DEL 2015-038

Adhésion à Périgord Développement

Dans le cadre de la promotion économique de notre territoire Monsieur Savoye Gérard propose d'adhérer à Périgord Développement.

Il s'agit d'une association loi 1901 qui a pour mission d'identifier et d'accompagner les investisseurs extérieurs désirant s'implanter en Dordogne. Elle leur offre un accompagnement personnalisé dans leurs démarches d'implantation en les orientant vers les différents acteurs économiques de la Dordogne. Elle travaille en étroite collaboration avec les équipes de la CCID, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, du CD24 et du Conseil Régional Aquitaine. L'association anime également la Délégation Régionale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco Britannique de Dordogne : structure d'accueil et d'animation de la communauté d'affaires franco-britannique.

Au regard de la technicité de cette structure en matière de développement, une adhésion est proposée selon les conditions votées par l'assemblée générale de Périgord Développement soit 20 centimes par habitant.

Appel de Cotisation année 2015 basée sur 10 951 habitants x 20 centimes= 2190,20€

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide 'adhérer à Périgord Développement pour l'année 2015 pour un montant de 2190,20€.

A l'issue de la délibération, Monsieur LAPEYRE se félicite de cette adhésion et souligne les excellents résultats obtenus par cette association dans le sud du département.

Il précise également que cette adhésion permet de s'inscrire dans la durée et devrait être une aide supplémentaire pour le développement économique du territoire.

Monsieur SAVOYE indique quant à lui que la CCPVN seule, même avec le recrutement d'un stagiaire en charge du développement économique, n'aurait ni les moyens ni les contacts de cette association.

Il ajoute qu'il participe d'ores et déjà à des travaux au sein de l'association qui a œuvré pour notre territoire mais que cela ne pourrait évidemment pas continuer sans une adhésion formelle.

Monsieur BOURDEAU abonde dans le sens de Monsieur SAVOYE et rappelle que l'association a fait un très gros travail sur Nontron.

Monsieur LALANNE remercie Monsieur SAVOYE de la présentation très claire qui vient d'être faite, ne doute pas de l'intérêt de cette adhésion, mais souhaite que le conseil communautaire soit informé régulièrement et de manière chronologique de tous les contacts entre l'association et le référent de la commission économique.

Monsieur SAVOYE se dit en accord complet avec cette demande et rappelle qu'il y a eu de nombreuses visites sur le territoire, puis que lorsqu'un contact se crée avec une commune, le dossier est laissé à la commune concernée.

Le vote donne le résultat suivant : VOTANTS : 35
Pour : 35 - Contre : 0 - Abstention : 0

DELIBERATION N°CC DEL 2015-039

DESIGNATION DES DELEGUES AU GAL LEADER

Monsieur SAVOYE indique que l'association Pays Périgord procède à l'actualisation des représentations des acteurs du territoire au sein du pays.

Ainsi, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du GAL LEADER.

Ce comité, composé d'élus locaux et de représentants de la société civile (principalement issus du milieu associatif), attribue des subventions européennes à des projets pilotes et innovants en Périgord Vert dans le cadre du programme LEADER 2014-2020.

Le Président fait appel à candidature pour désigner et valider ces représentants.

SAVOYE Gérard est candidat titulaire.

HERMAN Nadine est candidat suppléant.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- désigne SAVOYE Gérard, délégué titulaire AU GAL LEADER

- Désigne HERMAN Nadine comme délégué suppléant.

A l'issue de la délibération, Monsieur SAVOYE rappelle qu'une demande a été faite aux communes et qu'elles doivent, dans le cadre du GAL, faire remonter des projets afin qu'ils puissent être inscrits dans une démarche leader.

Il serait également bon selon lui, de faire part d'un projet communautaire.

Monsieur LALANNE en profite pour s'excuser et Monsieur LAPEYRE avec lui, car ils n'ont pu se rendre à la dernière réunion Périgord Vert étant pris par d'autres réunions.

Monsieur LALANNE précise également qu'il y a en réalité deux démarches distinctes : l'une qui concerne un projet de territoire et l'autre le subventionnement de projet via le GAL LEADER, cette deuxième démarche étant ouverte aux associations.

Il rappelle en outre que le délai est très court, jusqu'au 20 mai, et que nous n'avons que quelques jours pour réagir.

Ceci est d'autant plus important qu'une enveloppe budgétaire conséquente d'un million et demi d'euros est mobilisable.

Madame HERMAN souhaite avoir confirmation que le GAL a pour objectif la sélection de projets au niveau de la Région et décide du montant à attribuer en fonction de l'intérêt du projet.

Monsieur LAPEYRE lui répond par l'affirmative.

Les élus de la commune de Javerlhac font part d'un projet de cabinet médical qui pourrait faire l'objet de subventions leader.

Le vote donne le résultat suivant : VOTANTS : 35 -
Pour : 35 - Contre : 0 - Abstention : 0

DELIBERATION N°CC DEL 2015-040

.....

Avenant au marché sur les travaux de la Dronne

Le président indique au conseil communautaire que dans le cadre des travaux d'aménagement de la Dronne il convient de signer un avenant au marché initial qui était d'un montant de 28987,20 €HT.

Le montant de la plus-value représentant 5 % du montant de l'ensemble de l'opération SOIT 1149€HT.

Il s'agit de :

- Dégagement des arbres penchés et menaçants sur la rivière,
- Débusquage de bois par traction animale,
- Abattage/Façonnage manuel

Avant de passer au vote de cette délibération, Monsieur Maurice COMBEAU fait l'historique de ce dossier et notamment la reprise du camping par la commune de St Pardoux la Rivière.

Il rappelle que des travaux ont été faits par la commune pour remédier aux dégâts de la tempête du 26 mai 2014.

Toutefois, sur la berge en face du camping, des embâcles sont tombés dans la Dronne et on ne peut plus utiliser la rivière.

Les travaux en question dans l'avenant doivent donc être réalisés très rapidement dans le courant du mois de mai.

Le Président lui répond qu'il a fait tout son possible auprès de l'entreprise concernée mais qu'il ne peut s'engager sur cette date.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Donne son accord pour la signature de cet avenant.

Le vote donne le résultat suivant : VOTANTS : 35

Pour : 35 - Contre : 0 - Abstention : 0

DELIBERATION N°CC DEL 2015-041

Validation du projet Pédagogique Lilo Bambins.

La Communauté de communes s'est inscrite dans une démarche volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités par la mise en place d'actions cohérentes et concertées concernant aussi bien la petite enfance que l'ensemble de la jeunesse.

C'est pourquoi elle s'est engagée dans l'élaboration d'un projet pédagogique pour la crèche en vue de réunir, associer et mobiliser les différents acteurs institutionnels et locaux et ce, afin de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins des familles, pour l'épanouissement de chaque enfant.

A cet effet la Communauté de communes a mis en place un comité de pilotage, chargé de l'élaboration de ce projet éducatif de territoire (PEDT). Aussi, le PEDT proposé est-il le résultat d'un projet partagé et entièrement concerté.

Il est formalisé par le document joint en annexe qui porte notamment sur les points suivants :

- les publics cibles (nombre d'enfants, l'âge) et les modalités de leur participation ;
- les objectifs poursuivis en matière éducative
- les activités proposées
- les tarifs des prestations éventuellement facturées aux familles
- l'articulation avec les éventuels dispositifs existants (Contrat Enfance Jeunesse)
- Les partenaires du projet
- La structure de pilotage
- Les modalités d'évaluation

Conformément à la proposition de la Commission enfance- jeunesse, le conseil communautaire décide:

- De valider le projet Pédagogique tel qu'il a été présenté,
- D'autoriser monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant

A l'issue de la délibération, Monsieur VALLÉE indique que s'il y a bien une classification des âges « des bambins », il n'y en a pas en revanche pour « les indigos » et « les fripouilles ».

Madame HERMAN explique que ce n'est pas une question d'âge mais de développement moteur et intellectuel.

Le vote donne le résultat suivant : VOTANTS : 35

Pour : 35 - Contre : 0 - Abstention : 0

DELIBERATION N°CC DEL 2015-042

.....

Validation des Tarifs séjours été 2015 pour les Accueils collectifs de mineurs.

Le Président informe les élus de la Communauté de Communes que l'accueil collectifs de

mineurs l'oasis organise des séjours

- du 06 au 10 juillet 2015 : RAID Sportif sur le secteur d'Abjat- St Saud pour les enfants CM- Ados. 20 participants.
- du 8 au 10 juillet 2015 à Busserolles Baignade/ intercentre pour les Maternelles. 16 participants.
- du 13 au 17 juillet à La Palmyre Zoo/ baignade pour les GS-CP. 12 participants.
- du 20 au 24 juillet 2015 Activités nautiques à Saint Pardoux (87) pour les CE1 et CE2. 21 participants.
- Du 20 au 25 juillet 2015 à l'île d'Oléron Baignade/visites pour les CM -Ados.15 participants.

Le tarif de participation par enfant :

RAID Abjat- St Saud

Du 6 au 10 juillet 2015

CM- Ados.

20 places.

QF	Tarifs
0 – 400	60 €
401 – 622	65€
623 – 1300	80 €
+ de 1300	85€

BUSSEROLLES Baignade/ intercentre

Du 8 au 10 juillet 2015

Maternelles.

16 places

QF	Tarifs
0 – 400	28€
401 – 622	31€
623 – 1300	40 €
+ de 1300	45€

LA PALMYRE ZOO

Du 13 au 17 juillet 2015

GS/CP

12 places

QF	Tarifs
0 – 400	110 €
401 – 622	115 €
623 – 1300	130 €
+ de 1300	135 €

ST PARDOUX 87

Du 20 au 24 juillet 2014

CE1/ CE2

21 places

QF	Tarifs
0 – 400	110 €
401 – 622	115 €
623 – 1300	130 €
+ de 1300	135 €

L'ILE D'OLERON

Du 20 au 25 juillet 2015

CM / Ados

15 places

QF	Tarifs
0 – 400	116€
401 – 622	122€
623 – 1300	140 €
+ de 1300	145€

Le Président informe également les élus de la Communauté de Communes que l'accueil de Loisirs Arc en Ciel organise des séjours

- du 15 au 18 juillet 2015: pour les enfants âgés de 4-6ans /15 places à Saint Pardoux (24) CAMP DES PITCHOUNES
- du 3 au 7 Août 2015 au Chambon pour les enfants du CP à la 5°/24 places.

Le tarif de participation par enfant :

CAMP DES PITCHOUNES

Du 15 au 18 juillet 2015

Pour des enfants âgés de 4- 6 ans / 15 places

QF	Tarifs
0 – 400	60€
401 – 622	65€
623 – 1300	80 €
+ de 1300	85€

LE CHAMBON

Du 03 au 07 Août 2015

Pour des enfants du CP à la 5° / 24 places

QF	Tarifs
0 – 400	165€
401 – 622	170€
623 – 1300	185 €
+ de 1300	190€

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- accepte les tarifs ci-dessus.
- autorise le Président ou les vices Présidents à signer tous documents relatifs à cette

décision.

-La déduction des bons C.A.F et M.S.A d'aide aux vacances viendront en déduction du plein tarif indiqué précédemment

-Le paiement du séjour devra être fait avant la date de départ.

-Il précise en outre qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement de l'enfant sauf cas de force majeure, sur justificatif : décès - accident - maladie.

A l'issue de la délibération, Monsieur POINET tient à exprimer qu'il s'étonne de la faible différence de tarifs entre les quotients familiaux les plus bas, médians et plus forts.

Monsieur LALANNE et Monsieur CARABIN expriment la même remarque.

Le vote donne le résultat suivant : VOTANTS : 35

Pour : 35 - Contre : 0 - Abstention : 0

COMMUNICATIONS

Monsieur LALISOU évoque différentes formules d'organisation des TAP applicables à partir de la rentrée de septembre 2015.

Il souligne en effet que la formule de 2014 ne donne pas satisfaction et qu'il a été proposé par la commission enfance jeunesse de la modifier.

Il rappelle également que le but de la réforme est d'alléger la journée de l'enfant et que dans ce contexte l'idée la plus favorable est de retirer 45mn par jour de classe (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

L'idée que la CCPVN fasse des économies, passe selon lui sur un second plan par rapport à l'intérêt de l'enfant mais il indique toutefois que la formule proposée par la commission enfance jeunesse permettrait une réduction du coût de 30 000 euros.

Monsieur FREDON ne se dit pas opposé à la formule des 4x 45 mn en moins mais préconise sur la prochaine année scolaire une nouvelle expérimentation pour s'assurer que cela donne satisfaction.

Monsieur BOURDEAU ajoute qu'à Nontron il y a eu des débats sur cette hypothèse mais qu'elle a été finalement acceptée.

De son coté, monsieur LALISOU insiste sur le fait que les animateurs doivent adapter leurs animations à l'état des enfants et à leur programme d'activités de la journée. Ainsi, s'ils ont eu une journée sportive, le TAP pourrait être une activité de dessin.

En outre, les animateurs doivent convenir qu'un enfant peut ne pas avoir envie de participer.

Monsieur GUINOT abonde dans ce sens mais rappelle que les animateurs font ce qui leur est demandé par leurs directeurs respectifs. Ainsi les instructions devraient être données à ce niveau hiérarchique.

Madame DUPOUX pense que 4x45 minutes n'est pas forcément une bonne solution car ça n'est pas assez long pour mettre en place des animations cohérentes.

Selon monsieur FREDON, ce n'est pas la réalité et la durée de 45 minutes est suffisante pour faire des activités.

Monsieur LASTERE prend alors la parole sur le programme de recherches d'optimisations financières qui sera mis en œuvre en 2015.

Il souligne les difficultés à trouver des équilibres financiers et qu'il convient d'adopter des solutions immédiates pour optimiser les dépenses et les recettes et préparer le budget 2016.

Ainsi, un certain nombre de groupe de travail a été créée, service par service, et monsieur LASTERE se livre à la lecture de la composition de ces groupes tout en les ouvrant à d'éventuels nouveaux candidats.

A l'issue de ce travail, les groupes sont constitués de la manière suivante :

RECHERCHES D'OPTIMISATIONS FINANCIERES 2015

	PILOTE	GRUPE DE TRAVAIL
SALLE HAUTEFAYE	MICHEL COMBEAU	GUY LASTERE - JEAN-MARIE PORTAIN - RÉMY MERCIER
CENTRE DE LOISIRS / TAP / PERISCO	MAURICETTE BELLY	RENE LALISOU - GUY LASTERE - PHILIPPE VALLEE - JEAN LALANNE - MAURICE COMBEAU - CHRISTELLE DUMONT - JEAN-LUC FREDON
STADES	JEAN-MARIE LAPEYRE	MICHEL COMBEAU - PHILIPPE VALLEE - GERARD CHAPEAU - MAURICE COMBEAU - MICHEL LAVOIX - PIERRE DUVAL -ALAIN POINET
SNCF	PASCAL MECHINEAU	HENRI COTE
SERVICE ENVIRONNEMENT	MICHEL COMBEAU	FABRICE VAN GERDINGE - PIERRE DUVAL - HENRI COTE - MAURICE COMBEAU - RENE GARDILLOU - MYRIAM DESPOUYS - PIERRE DUVAL
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	GERARD SAVOYE	PASCAL BOURDEAU
SUBVENTIONS	MICHEL COMBEAU	RENÉ LALISOU - NADINE HERMAN
OPAH /URBANISME	JEAN-MARIE LAPEYRE	JEAN LALANNE - FLORENCE MARTIAL
PEMA	GERARD SAVOYE	PASCAL BOURDEAU - JEAN-MARIE LAPEYRE - SYLVIE VANDENBOSCH - MYRIAM DESPOUYS - NADINE HERMAN - JEAN-PIERRE VILLECHALANE - ALAIN POINET- CORINNE LAINÉ
CRECHE	MAURICETTE BELLY	GERARD SAVOYE - JEAN LALANNE - MAURICE COMBEAU
CINEMA	NADINE HERMAN	SYLVIE VANDENBOSCH - HENRI COTE - MYRIAM DESPOUYS - ERWAN CARABIN - JEAN-LUC FREDON
BIBLIOTHEQUE	NADINE HERMAN	SYLVIE VANDENBOSCH - HENRI COTE - MYRIAM DESPOUYS - ERWAN CARABIN - ALAIN POINET
TOURISME	PASCAL MECHINEAU	PASCAL BOURDEAU - GERARD SAVOYE - JEAN-PIERRE VILLECHALANE - DANIEL ALLAIN - ERWAN CARABIN - CHRISTELLE DUMONT - FLORENCE MARTIAL
COMPLEXE AQUATIQUE	MICHEL COMBEAU	GUY LASTERE - JEAN-PIERRE PORTE - THIERRY PASQUET - CORINNE LAINÉ
ENERGIE - ELECTRICITÉ ANALYSE DES FLUIDES	MAURICE CHABROL	FABRICE VAN GERDINGE - THIERRY PASQUET - DANIEL ALLAIN - ERWAN CARABIN - FRANCIS GUINOT
ACHATS	GUY LASTERE	THIERRY PASQUET - GERARD CHAPEAU - SYLVIE VANDENBOSCH - FRANCIS GUINOT - PHILIPPE VALLÉE
INFORMATIQUE	ERWAN CARABIN	FABRICE VAN GERDINGE - MARCEL BOUDY - STEPHANE BORDAS

Il indique que les propositions doivent aller vers des économies et le développement du service.

Monsieur LALANNE indique qu'effectivement il y a beaucoup de services rendus par la Communauté de communes et que ces services ont un coût.

Il faut donc les rationaliser.

Néanmoins, il évoque d'autres sources d'économies :

- la mutualisation des services
- des transferts de fiscalité
- des économies de fonctionnement
- des recettes de fonctionnement nouvelles
- un déploiement d'énergies renouvelables
- des augmentations de DGF

Toutes ces pistes devront être explorées pour parvenir à un résultat.

Madame HERMAN souligne qu'il s'agit d'un travail à plusieurs échéances et qu'elles devront être définies notamment sur la manière dont on se positionne pour obtenir plus de DGF.

Monsieur LAPEYRE souhaite qu'un planning des réunions soit établi ; que des comptes rendus succincts soient distribués et que chaque groupe de travail gère les questions de son organisation.

MUTUALISATION

Madame HERMAN rapporte à ses collègues qu'elle a rencontré les 17 maires de la CCPVN avec un questionnaire relatif à la mutualisation.

En tout premier lieu, elle tient à adresser ses plus chaleureux remerciements pour l'accueil qui lui a été réservé et pour la richesse des échanges.

Elle souligne qu'il n'y a pas d'expériences sur notre territoire en matière de mutualisation formalisée et qu'on part de rien.

Il convient dorénavant de mettre au point les modalités de restitution de ces questionnaires.

Ainsi, le conseil communautaire recevra l'analyse mais il n'en demeure pas moins que 3 maires ne sont pas membres de ce conseil.

Elle propose donc une réunion de restitution auprès des maires, en tant que réunion intermédiaire le 20 mai prochain à 18h30 à CONNEZAC.

Ensuite, ce travail sera présenté au conseil communautaire.

Elle explique également la deuxième partie de la démarche et qu'une rencontre est en cours avec les secrétaires de mairie.

C'est une démarche participative.

A ce stade, Monsieur BOURDEAU demande qu'un élu soit associé à chaque secrétaire de mairie.

Monsieur le Président, constatant que l'ordre du jour est épuisé, propose de laisser la parole aux délégués communautaires souhaitant faire des communications.

Monsieur Maurice COMBEAU évoque les éventuelles fermetures de classes pour la rentrée prochaine et demande s'il y a eu un courrier officiel.

Il lui est répondu qu'il n'y a pas encore eu de réponse.

Monsieur LASTERE souligne toutefois que l'école de sa commune sera fermée, qu'il n'a pas reçu de courrier mais qu'une réponse officielle est prévue après le 6 mai.

Monsieur LALANNE évoque le dossier de la caserne du SDIS et notamment la participation des communes à cet investissement.

Il rappelle que les communes doivent délibérer et qu'il semble qu'Abjat sur Bandiat et St Martin le Pin ne l'aient pas encore fait.

Quant à la commune de Sceau St Angel, il convient de vérifier si la convention a été ou non adressée.

Monsieur LALANNE indique à ses collègues qu'un schéma régional de cohérence écologique est en cours d'élaboration et que l'on se situe dans une phase d'enquête publique sur les 5 départements aquitains.

Cette enquête publique a une permanence à Nontron du 27 avril au 5 juin 2015.

Monsieur LALANNE explique à ses collègues le rôle du conseil de développement du Pays Périgord Vert et qu'une réunion de suivi d'Envie d'Entreprendre a eu lieu.

La démarche doit se poursuivre avec les communautés de communes et le Pays a émis le souhait de rencontrer le Président de la CCPVN et Monsieur SAVOYE, vice-président de la commission économie emploi artisanat commerce et agriculture.

Madame DUMONT souhaite que le conseil communautaire se réunisse à 19h00 l'été comme cela a été prévu initialement.

Monsieur LAPEYRE souligne qu'un courriel a été reçu à la CCPVN sur les aides financières susceptibles d'être accordées aux infrastructures footballistiques dans le cadre de l'Euro 2016.

Des projets pourront ainsi être déposés et soumis aux fédérations.

Monsieur BOURDEAU informe ses collègues d'une réunion le 6 mai 2015 à l'Auditorium avec Madame DELANNOY sur un schéma d'économie symbiotique.

Une information sera donnée au conseil communautaire en temps voulu.

Monsieur MECHINEAU, à propos de l'animation forestière, souligne qu'il s'agit pour l'instant d'un réel succès avec de nombreux contacts et des conseils prodigués aux propriétaires privés.

Il rajoute qu'une réunion aura lieu le 11 mai au soir à Nontron sur l'accompagnement financière de cette démarche avec l'aide de la Région au CRPF, via l'Ademe, et son action « bois énergie ». Il indique des perspectives sur 3 ans.

Monsieur le Président rappelle le rôle de Jean-Guillaume DOUCET concernant son habilitation à la vérification des blocs de secours. Il rappelle aux communes intéressées qu'elles peuvent le contacter.

Il précise qu'une formation pour une habilitation de désenfumage est à l'étude pour Jean Guillaume DOUCET.

Enfin, le tracteur broyeur pour l'entretien des PDIPR a été acheté.

La livraison est prévue courant mai 2015 et le CACES devant être passé par les conducteurs est en cours.

Le Président fait un appel aux communes pour le cas où elles souhaiteraient faire passer des CACES à leurs agents.

La commune de Sceau St Angel est candidate pour son agent technique.

A 21h00 la séance est levée.

A Abjat sur Bandiat

Le Président

Michel COMBEAU

Secrétaire de séance

Nadine HERMAN